ALEXANDRE GOUIN

CONSEIL IMMOBILIER

BARÈME DES HONORAIRES VENTE 2026

Honoraires de vente à la charge du vendeur

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
Jusqu'à 100 000 €	**10% - minimum forfaitaire de 5 000 €TTC**
De 100 001 € à 300 000 €	**7%**
De 300 001 € à 600 000 €	**6%**
A partir de 600 001 €	**5%**

VIAGER

Honoraires calculés sur la base de la valeur vénale à la charge du vendeur **6%**

NUE -PROPRIÉTÉ

Honoraires calculés sur la base de la valeur vénale à la charge de l'acquéreur **6%**

Dans le cadre d'une succession ou d'un mandat de recherche, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATION 2026

BAIL VIDE OU MEUBLEE - SOUMIS À LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

Honoraires à la charge du locataire :

Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail	**12€ TTC/m2**
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	**3€ TTC/m2**

Honoraires à la charge du bailleur:

Honoraires de négociation, visite, de constitution de dossier, rédaction du bail, état des lieux d'entrée	**8% HT (9,60%TTC) du loyer annuel charges comprises**

BAIL SOUMIS AU CODE CIVIL (RÉSIDENCE SECONDAIRE ET BAIL SOCIÉTÉ)

Honoraires à la charge du locataire :

Honoraires	**10% HT (12% TTC) du loyer annuel Hors Charges**

Honoraires à la charge du bailleur:

Honoraires de négociation, visite, de constitution de dossier, rédaction du bail, état des lieux d'entrée	**8% HT (9,60%TTC) du loyer annuel Charges Comprises**

BARÈME DES HONORAIRES RETAIL 2026

Honoraires à la charge du preneur

LOCATION

Bail commercial **30% HT du loyer annuel et hors charges**

CESSION DE DROIT AU BAIL OU DE FONDS DE COMMERCE

Forfait minimum	**10 000 € HT**
Honoraires	**10% HT du montant de la cession +30 % du loyer annuel hors charges**

BARÈME DES HONORAIRES APPLICABLE AUX LOCATIONS SAISONNIERES 2026

TYPE DE BIENS	HONORAIRES
Maisons, appartements	**25% TTC**

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du propriétaire et incluent la T.V.A à 20%.

HABILITATION ET GARANTIE

Carte professionnelle n° 9301 2015 000 001 499 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ile de France (Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce. La société Alexandre Gouin Immobilier ne détient aucun fonds pour le compte de ses clients et ne reçoit d'eux que le paiement de ses honoraires.

SARL ALG IMMOBILIER – Siège social, 39 rue vaneau 75 007 Paris, 01 56 28 14 33
SIREN : 813 678 679 – TVA FR9813678679 - CPI 9301 2015 000 001 499
RC PRO ALLIANZ IARD - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
Site internet www.alexandregouinimmobilier.com

ALEXANDRE GOUIN

CONSEIL IMMOBILIER

SOCIÉTÉ LAG IMMOBILIER

BARÈME DES HONORAIRES GESTION 2026

Honoraires à la charge du bailleur :

Honoraires de gestion courante sur les encaissements du loyer mensuel Charges Comprises	**7% HT (8,4 %TTC)**
Honoraires de suivi de travaux	**5% TTC du montant TTC des travaux**

HABILITATION ET GARANTIE

Carte professionnelle n° 7501 2022 000 000 172 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ile de France (Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce ainsi que la gestion locative.

LAG Immobilier
SARL LAG IMMOBILIER – Siège social : 39 rue Vaneau, 75007 Paris
SIREN : 901 890 061
SIRET (siège social) : 901 890 061 00012
RC Pro LAG Immobilier : RC PRO ALLIANZ IARD - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
TVA Intracommunautaire : FR16 901 890 061
Activité principale (NAF/APE) : 68.31Z - Agences immobilières
La garantie financière de 110 000 €, AXA France IARD, 313 Terrasses de l'Arche, 92727 Nanterre CEDEX
Site internet www.alexandregouinimmobilier.com